ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon 5000 NAMUR Agréée par la Wallonie pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Léglise, Monsieur Francis Demasy, en date du 30/09/2019 ;

L'autorisation N° EC123

Est délivrée à Monsieur OGER Alain

Domicilié Rue du Pont, 12 – 6730 Breuvanne

Lui permettant D'utiliser le label « Endroit de camp »

Pour le logement "La grange" située à Rue de la Croisette, 1 – 6860

Louftemont

Capacité 60 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 29/09/2024.

Le 14/10/2019

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts

Camps

Adèle Guillaume